



Conflit avec de la gérant de la Sci

Par **Nathalie13**, le **20/01/2016** à **09:54**

Messieurs

Séparée et en instance de divorce, j'ai créé une Sci avec mon ex mari lors de l'achat d'un appartement. Cet appartement a été loué pendant 4 ans et le locataire a donné son préavis, il doit partir en janvier.

L'appartement est en vente depuis plus d'un an. Le locataire n'est pas coopérant pour accepter les visites...

Mon ex époux est gérant de la Sci et nous la possédons à 50% respectivement. Seulement il ne me donne aucune information ou retour concernant l'appartement. J'ai beau contacté les agences immobilières en charge de la vente, celles ci ont visiblement consigne de ne pas me donner de retours des visites ou autres.

J'ai contacté mon ex époux pour connaître la date prévue pour l'état des lieux de sortie car je souhaite être présente. Il ne me répond pas. Je pense qu'il souhaite s'arranger avec le locataire pour la caution.

Quel est mon recours dans cette situation ?

Je vous remercie.

Cordialement.

Madame Lefèvre